

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints,**

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Franck BOUSQUET), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux.**

ÉTAIT EXCUSE :

M. Gérard VALLES, **Conseiller Municipal.**

ÉTAIT ABSENT :

M. Aïzen ABOUA, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

21 – 15 février 2018

**21. Convention Ville de Moissac – Association Moissac
Solidarité**

Rapporteur : Madame BAULU.

VU la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017,

VU le règlement sanitaire départemental,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2017 validant le règlement intérieur d'attribution des subventions aux associations,

CONSIDERANT l'état dégradé d'une partie du parc de logement locatif privé de la ville de Moissac (risques de sinistres et nécessité d'une offre de relogement d'urgence)

CONSIDERANT le contrat de ville 2015/2020 de Moissac signé le 10 juillet 2015

CONSIDERANT le protocole de renouvellement urbain Moissac signé le 7 juillet 2016,

CONSIDERANT l'évaluation de l'OPAH 2012/2016 et le projet d'OPAH Renouvellement Urbain « coercitive » à l'étude par la collectivité,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2017, et la délibération du Conseil Communautaire du 20 décembre 2017 relatives à la mise en place du régime de déclaration locative à Moissac,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal la convention liant la ville à Moissac Solidarité.

**Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention à intervenir entre la ville de Moissac et l'Association Moissac Solidarité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie conforme
Moissac le 16 février 2018

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :